

ALERTE SOCIALE SUR LA RÉFORME « CHOC DES SAVOIRS »

Le SNES-FSU propose aux professeur·es de français et de mathématiques de déposer des alertes sociales pour interpeler les DASEN, rectrices et recteurs sur les conditions de travail dégradées et les conséquences sur le métier de la mise en place des groupes en collège.

Dès lors qu'elles concernent la manière dont cette réforme va affecter les conditions de travail et la santé au travail, le SNES FSU invite tous les personnels à porter des observations consignées dans le Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST).

SE SAISIR DU REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST)

« Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. » (extrait du décret 82-453)

Le destinataire est le supérieur hiérarchique, qui doit apporter une réponse au signalement (si cela lui est impossible, il contactera l'autorité compétente sur le signalement). Sont également informé·es : l'assistant de prévention, le conseiller de prévention départemental et régional, l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), les représentants des personnels de la F3SCTD et de la F3SCTA, le Secrétaire Général, DASEN, Rectrice ...

RÉFORME ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le projet de réforme « Choc des savoirs » qui vise notamment à instaurer des regroupements de niveau au collège en français et en mathématiques va provoquer une profonde dégradation des conditions de travail. Cette réforme va accroître les risques psychosociaux (RPS).

Les risques psychosociaux sont « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. »

COMMENT REMPLIR UNE FICHE DE REGISTRE ?

Aller sur l'intranet, cliquer sur la petite cloche en haut à droite près du symbole de la messagerie.



La fiche doit être factuelle et relater les risques que la réforme et les nouvelles conditions de travail procurent ou vont procurer sur vos conditions de travail, sur votre santé, sur votre vie personnelle.

L'annexe jointe permet de faire le lien entre réforme et RPS.

Envoyez une copie de votre signalement à s3poi@nes.edu

ANNEXE

MONTRER LE LIEN ENTRE LA REFORME ET LES RPS

Les six dimensions des RPS : exigences du travail ; exigences émotionnelles ; autonomie et marges de manœuvre, rapports sociaux, relations et reconnaissances au travail ; conflit de valeurs ; insécurité économique.

Il s'agit dans les fiches SST d'établir une relation entre des effets attendus de la réforme et une ou plusieurs dimension des RPS.

Voici quelques pistes.

Les exigences du travail

La quantité de travail à effectuer va être accrue par la réforme.

- Quels impacts sur les emplois du temps ? (contraintes de la mise en barrette / amplitude horaire...)
- Risque réel de compléments de services ?
- Où trouver le temps pour des coordinations fréquentes, pour toutes les professeur·es, pour informer sur le niveau de chaque élève ?
- Augmentation du temps de travail pour les professeur·es principaux ?
- Accroissement de la charge de travail, pour des progressions communes par établissement et même pour différents établissements...
- Obligation de suivre le même contenu et la même progression, qui fait perdre en autonomie mais augmente aussi la charge de travail (nécessité accrue de renouveler les cours pour se conformer aux nouvelles exigences...).
- Cette augmentation de la charge de travail sera encore plus forte lorsque cette organisation s'imposera pour les quatre niveaux d'enseignement du collège.

La pression temporelle au travail.

- Horaires atypiques avec les alignements en barrette,
- Disparition des vœux pour les emplois du temps,
- Risques d'accroissement d'amplitude horaire,
- Report sur le temps de vie personnel (soir, week-end, vacances) d'activités impossibles à réaliser sur le temps de service (préparation de cours, corrections),
- Sentiment de ne pas avoir assez de temps pour faire son travail
- Commencer une tâche avant d'en avoir terminée une autre,
- La coordination indispensable va entraîner des interruptions de tâches par la multiplication de réunion non programmées à l'avance
- Tout ce qui est lié à la notion d'urgence et de délais insuffisants

La complexité du travail

- Législation et réglementation foisonnantes et prescriptives,
- Réécriture des programmes, cadre officiel va être changé, préconisations plus contraignantes et standardisées.
- Les élèves qui rencontrent des difficultés ne sont pas des stéréotypes : l'éventuelle réduction d'effectif ne compensera pas la multiplication des types de difficultés à prendre en compte .

Les difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

- Horaires en barrettes, rendant plus difficile la conciliation de la vie professionnelle et personnelle.
- Formations lourdes hors temps de service.
- Éloignement domicile-travail et déplacements pour compléments de services.
- Augmentation du nombre de professeurs en compléments de services. La mise en barrette pour chaque niveau d'enseignement rendra impossible un service à temps complet sur un seul établissement pour de nombreuses et nombreux professeur-es de collèges de taille moyenne, notamment en mathématiques.
- Travaux emportés et réalisés dans des espaces personnels (domicile, lieu de vacances...)

Les exigences émotionnelles

- Agent-es en contact direct avec les publics.
- Risque d'agressions verbales ou physiques, sentiment d'avoir peur quand on travaille.
- Tensions entre les parents et les personnels au sujet du choix du niveau de groupe où seront affecté.es les élèves.

L'autonomie et les marges de manœuvre

- Perte totale d'autonomie professionnelle :
- Les programmes laissent le choix d'ordre d'objet d'étude, en langue et en littérature
- Les professeur.es n'auront plus la liberté de combiner les éléments de littérature et de langue, avec un rythme identique imposé à tous les regroupements,
- Impossibilité de s'adapter au rythme des élèves.
- Épreuves communes aux trois groupes
- Disparité de modalités de travail. Avec groupes hétérogènes il est possible de mettre en œuvre un travail collaboratif, des dynamiques de groupes (hétérogénéité essentielle). Disparition de la possibilité d'apprentissage par groupes (ilots), coopération tutorat,

Les rapports sociaux au travail, relations au travail et la reconnaissance au travail

- Réforme qui se fait sans écoute et contre les personnels et leur expertise professionnelle.
- Professeurs parachutés dans des groupes pour co-enseigner ; ajoute à la perte d'autonomie ; restreint la possibilité de se projeter et de programmer l'activité.
- Déstandardisation et déqualification.
- Injonction à la coopération
- Répartition et distribution des groupes et des services conflictuelles,
- Concentration des élèves aux comportements perturbateurs dans les mêmes groupes
- Inégalités dans l'attribution des services, précarisation dans le travail des plus précaires en emploi.
- Hiérarchie locale va être plus dans l'injonction que dans l'accompagnement, pouvoir accru des CE, ingérence dans la pédagogie (ex avec le plan mathématiques). Risque de conflictualité accrue.

Les conflits de valeur

- Conflit de valeur sur le tri des élèves, abandon de la mission et de l'ambition de réussite pour tous et toutes.
- Bachotage pour évaluation standardisées versus véritable travail en profondeur, pour développement de la réflexion.
- Exercices mécanistes.